

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

### Délibération n°24-DC103

### Conseil Communautaire du 07 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, le conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de la commune d'Injoux-Génissiat, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERRÉARD, Président.

#### Présents :

##### BILLIAT :

CHAMPFROMIER : Jacques VIALON - Gilles FAVRE

CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT - Lucie JOUHAUD

CONFORT : Daniel BRIQUE

##### GIRON :

INJOUX-GENISSIAT : Joël PRUDHOMME - Patricia VERDET

##### MONTANGES :

PLAGNE : Philippe DINOCHÉAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Patrick PERREARD - Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION – Gilles ZAMMIT - Marie-Françoise GONNET - Serge RONZON – Catherine BRUN - Sacha KOSANOVIC - Anthony GENNARO – Christiane RIGUTTO

VILLES : Guy SUSINI

#### Absents :

Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ - Raphaël CASTIGLIA - Florian MOINE - Sophie SELLIER - Christophe MARQUET - Annick DUCROZET - Sandra LAURENT-SEGUI

#### Pouvoirs :

Denis MOSSAZ à Joël PRUDHOMME - Pierre CHARPY à Gilles THOMASSET - Régis PETIT à Isabelle D OLIVEIRA - Katia DATTERO à Patrick PERREARD - Mourad BELLAMMOU à Jean-Pierre FILLION Benjamin VIBERT à Sacha KOSANOVIC - Sebahat BULUT à Catherine BRUN - Marielle BERGERET Christiane RIGUTTO

Votants : 29

Présents : 21

Date de la convocation : 30 octobre 2024

Secrétaire de séance : Catherine BRUN

Accusé de réception en préfecture  
001-240100891-20241107-24-DC103-DE  
Date de télétransmission : 13/11/2024  
Date de réception préfecture : 13/11/2024

Nature de l'acte : 5. Institutions et vie politique – 5.3 Désignation de représentants

**Objet : Modification de la liste des délégués de la communauté de communes Terre Valserhône au sein des instances « grand cycle de l'eau » du parc naturel régional du Haut-Jura**

Monsieur Gilles THOMASSET, vice-président délégué, rappelle que la communauté de communes Terre Valserhône a transféré au parc naturel régional du Haut-Jura (PNRHJ) la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) du bassin versant de la Valserine.

Il rappelle la délibération n°20-DC070 du conseil communautaire du 17 septembre 2020 désignant les délégués de la communauté de communes Terre Valserhône au sein des instances de pilotage et de décision « grand cycle de l'eau » du parc naturel régional du Haut-Jura, ainsi que l'élection de Serge RONZON, Gilles THOMASSET et Marie-Françoise GONNET en tant que délégués titulaires et de Ludovic BOUZON, Sacha KOSANOVIC et Damien DEBUCHY en tant que délégués suppléants.

À la suite des démissions de Ludovic BOUZON et de Damien DEBUCHY, il convient de procéder à l'élection de deux nouveaux délégués au sein des instances de pilotage et de décision « grand cycle de l'eau » mis en place par le PNRHJ.

Il demande en conséquence aux conseillers communautaires de bien vouloir désigner deux nouveaux délégués. Il propose à cet effet la candidature de Raphaël CASTIGLIA en remplacement de Damien DEBUCHY et celle de Jacques VIALON en remplacement de Ludovic BOUZON, en tant que délégués suppléants.

Toute nouvelle candidature doit être transmise à monsieur le Président de la communauté de communes, et ce jusqu'en séance.

Il est précisé que l'élection des délégués de la communauté de communes Terre Valserhône au sein du PNRHJ doit intervenir au scrutin secret. Toutefois, l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir désigner deux nouveaux délégués.

**Le Conseil communautaire,**

**Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président délégué,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5721-1 et suivants,

**VU** les statuts du parc naturel régional du Haut-Jura, syndicat mixte ouvert,

**VU** les candidatures présentées,

**VU** la décision, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret,

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

## DÉCIDE

- **D'ELIRE** Monsieur Raphaël CASTIGLIA et Monsieur Jacques VIALON en qualité de délégués suppléants de la communauté de communes Terre Valsenhône au sein des instances « grand cycle de l'eau » du parc naturel régional du Haut-Jura.
- **DE PRECISER** que la composition est mise à jour comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
Serge RONZON	Sacha KOSANOVIC
Gilles THOMASSET	Raphaël CASTIGLIA
Marie-Françoise GONNET	Jacques VIALON

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.**

**Ont signé au registre des délibérations les membres présents.**

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valsenhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire  
Catherine BRUN



Le Président  
Patrick PERRÉARD



Accusé de réception en préfecture  
001-240100891-20241107-24-DC103-DE  
Date de télétransmission : 13/11/2024  
Date de réception préfecture : 13/11/2024



Accusé de réception en préfecture  
001-240100891-20241107-24-DC103-DE  
Date de télétransmission : 13/11/2024  
Date de réception préfecture : 13/11/2024